

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 31/10/2019

Titre du projet du marché *	Nouvelle route de contournement de la ville de Romont - Tronçon Est - Mandat d'ingénieurs
Forme / genre de mise en concurrence *	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé,
ID du projet *	192956
N° de la publication SIMAP *	1094221
Date de publication SIMAP *	18/10/2019
Adjudicateur *	Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
Organisateur *	Service des ponts et chaussée du canton de Fribourg, Rue des Chamoinés 17, 1700 Fribourg, E-mail: weryd@fr.ch
Calendrier	
Inscription	Sur simap
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	31/10/2019 à 16h00, par écrit ou sur simap.
Rendu documents	29/11/2019 à 09h00 sous forme papier en deux exemplaires + 1 clé USB. Sous pli fermé avec mention "Contournement de Romont - Offre d'ingénieur - NE PAS OUVRIR". Elles doivent être remises au bureau A2.12 au plus tard au jour et à l'heure fixée. Le timbre postal ne fait pas foi.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure *	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats *	L'appel d'offre s'adresse à tout bureau d'ingénieurs civils individuel ou en communauté de mandataires, avec ou sans sous-traitant. Le projet nécessite un groupement de compétences, représenté par les principaux intervenants suivants : <ul style="list-style-type: none">- Un responsable principal du mandat / pilote- Un spécialiste technique en projets de génie civil routiers- Un spécialiste en structures et ouvrages d'art- Un spécialiste en géotechnique- Un spécialiste en mobilité et trafic- Un spécialiste DLT
Description détaillée des prestations / du projet	<p>Le tronçon EST constitue la liaison entre le côté Nord de Romont (direction Payerne et Fribourg) et l'accrochage sur la RC 1400 Romont-Vaulruz à la Parqueterie.</p> <p>Ce tronçon commence au niveau du nouveau giratoire de Chavannes, traverse la zone des Chavannes, croise la route de Berlens en dénivelé avec un pont de 25 m, reprend le tracé de la route actuelle de la Glâne et se termine au niveau du giratoire de la Parqueterie sur la RC 1400.</p> <p>Le mandat porte sur les phases SIA du RPH 103, édition 2014, décrites ci-dessous.</p> <p>Compte tenu du développement futur du projet et des différentes options qui seront retenues à l'issue de l'avant-projet, les honoraires devront être adaptés pour prendre en compte de cette évolution. Le SPC a donc prévu de procéder en trois étapes successives dans le cadre de la rémunération du mandat:</p>

- Phase 1 : Prestation 31 – Avant-projet;
- Phase 2 : Prestations 32 à 33 et 51 partielles;
- Phase 3 : Prestations 41 à 53.

Communauté de mandataires	Admise. Maximum trois partenaires, pilote minimum 51% des prestations.
Sous-traitance	Admise. Maximum un sous-traitant, maximum 10% des prestations.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	D. Wéry, SPC, Chef de section F. Glauser, Député M. Menoud, Conseiller communal A. Belfiore, Expert externe Suppléant : A. Broye, Chef de secteur
Conditions de participation	L'appel d'offre s'adresse à tout bureau d'ingénieurs civils individuel ou en communauté de mandataires, avec ou sans sous-traitant.
Critères d'aptitude	<ul style="list-style-type: none">- Un objet de référence de complexité comparable dans les dix dernières années dans le même domaine spécialisé- Chiffre d'affaire annuel supérieur au double du chiffre d'affaire annuel du marché- Certification ISO 9001 obligatoire pour le pilote- Personnes-clés : un objet de référence de complexité comparable, réalisé dans le cadre de même fonction ou d'une fonction suppléante durant les 10 dernières années dans le même domaine spécialisé- Le responsable principal du marché doit émaner de la société majoritaire en prestations- Garantie de la disponibilité du chef de projet et de ses suppléants.
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Prix 25%, notation selon méthode T2 C2 : Management du marché 60% (év. préciser: dont notation du temps consacré selon méthode T4*) C3 : Qualité technique de l'offre 15%
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.
Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :	
Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">- Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.- Préimplication : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation ou exclusion du marché sont correctes.- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.- Les délais sont corrects.- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

Néant.

Observations de l'OMPr *

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas au Règlement SIA 103 sur les prestations et les honoraires et à son Aide au calcul en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2018. Les versions utilisées dans cette procédure ayant été abrogées, elles ne devraient plus être utilisées.

